

Fonds de Garantie des victimes du Terrorisme : Le Barreau de Paris réaffirme son soutien aux avocats auteurs du « Livre blanc sur les préjudices subis lors des attentats »

A Paris, le vendredi 29 septembre 2017 – Les positions prises par le « Fonds de Garantie des victimes du Terrorisme sur les Indemnisations des préjudices » (FGTI) communiquées cette semaine, ne manquent pas d'indigner le Barreau de Paris.

Des travaux ont été menés pour la reconnaissance des préjudices spécifiques subis par les victimes des attaques terroristes par un groupe constitué de 170 avocats.

Ces avocats ont travaillé en profondeur sur les préjudices d'attente et d'angoisse subies par les victimes et leurs proches. Ces travaux ont donné lieu à un « Livre Blanc sur les préjudices subis par les victimes d'attentats », faisant avancer de façon significative le droit des victimes.

Or, pour des raisons à l'évidence budgétaires, ces préconisations saluées par Madame Juliette Meadel, Secrétaire d'Etat à l'aide aux Victimes, et par la Commission Porchy-Simon, n'ont pas été prises en compte malgré les engagements réitérés des pouvoirs publics.

Les avocats de victimes d'attentats, le Barreau de Paris à leur côté, aujourd'hui s'indignent.

Pour la vice-bâtonnière de Paris Dominique Attias, à la genèse de ce projet, « *Pour honorer la mémoire et l'honneur des victimes de ces tragédies, le droit doit s'adapter aux nouvelles menaces* ». Dominique Attias affirme sa colère face aux mesures annoncées : « *Les victimes d'attentats seront traitées dans le droit français comme des victimes au rabais. En ces temps incertains, l'Etat pourtant se doit plus que jamais d'être aux côtés des victimes d'actes de terrorisme et respecter les engagements qu'il a pris* ».

Pour toute demande d'interview de Madame la vice-bâtonnière de Paris Dominique Attias :
Sébastien Rouichi-Gallot – 06 64 51 25 56 – sgallot@avocatparis.org

A propos du Barreau de Paris :

Le Barreau de Paris, plus grand barreau d'Europe, regroupe plus de 28 000 avocats sur les 61 000 que compte la profession en France. Riche d'une histoire ancienne de plusieurs siècles, il est présidé par le bâtonnier et la vice-bâtonnière, représentants et porte-paroles des avocats parisiens auprès de la profession et des pouvoirs publics.

Aux côtés du Conseil de l'Ordre composé de 42 avocats élus, le bâtonnier et la vice-bâtonnière de Paris traitent les dossiers concernant la profession d'avocat, son organisation, son avenir, mais aussi la justice et son administration, la sauvegarde des droits de l'homme et le respect des libertés publiques, ou encore l'accès au droit pour tous.